

LES PARCOURS DE LA FORMATION AM

Mon parcours de formation Permis AM.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Option Cyclomoteur	Option Quadricycle léger	
Agés	14 ANS		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

LA FORMATION DE 8 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 Heures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation pratique hors circulation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles. ▪ Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. ▪ Maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquences 2 et 4	4 heures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation pratique en circulation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilité et respect de la règle. ▪ prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers. ▪ Facteurs et prise de conscience des risques.
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.

AUTO ECOLE FRENCH PERMIS

6 AVENUE OUTREBON, 93250 VILLEMOMBLE

Tel : 01 48 54 12 05 – Courriel : french.permis@gmail.com

SIRET 849 267 224 000 12 – APE 8553Z – NDA 11930840693

TVA : FR72 849267224 – N° d'Agrément : E19 093 0033 0

Séquence 3	2 Heures	▪ sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none">▪ Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage).▪ Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.▪ Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.
Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.			

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.